

ID: 059-245901095-20221207-22_04_06-DE



DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

S.I.G.A.L

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 07 décembre deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Bureau de Piste, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 30 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents :

MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD, Sébastien BROGNIART

MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY,

MM. Louis LUTUN, Jean-Philippe PROUVOST, MM. Miguel BEADES, Jérôme MATHIEU,

Mme Marie-Paule LEPERS, Nathalie HERBAUX, Françoise GOUBE,

Etaient absents ayant donné pouvoir :

M. Dominique LEGRAND, ayant donné pouvoir à M. BROGNIART, Mme Gwendoline SPOTBEEN, ayant donné pouvoir à M. LUTUN,

Etaient absents excusés :

M. Pierre-Jean ANDRAL

N° 22-04-06

Participation des communes au SIGAL

Contributions budgétaires

Rapport de M. le Président,

L'article 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Comité Syndical des Syndicats de communes de décider de remplacer la contribution des communes membres par le produit des impositions locales. La mise en recouvrement de ces impositions ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de 40 jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote part.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir fiscaliser les contributions des communes membres du Syndicat Intercommunal.

Le Comité Syndical

Adhère à la proposition ci-dessus munal pour

Ainsi fait et délibéré en seance du Comitée de Loisir Certifié conforme Bureau de Piste Le Président enue du Général de Gi

59910 BONDUES Tel. 03 20 98 34 95 sigal-bondues@sigal.eu Délibération Adoptée à l'Unanimité

SIGAL Bureau de Piste 216, Parc de l'Aérodrome 59910 BONDUES

Tél: 03 20 98 34 95

Courriel: sigal-bondues@sigal.eu







